

小島 Bird Free

Safety Data Sheet

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2015/830
Date of issue: 28/09/2015 Revision date: 07/06/2021: Version: 1.4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : 小島 Bird Free

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les professionnels
Utilisation de la substance/mélange : Produit biocide - Répulsif TP 19

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Bird Free Ltd
3 Tyndale House
Tyndale Lane
London N1 2UL
UK
Tel: +44 207 359 9988
Email: ian.smith@bird-free.com www.bird-free.com

Distribué par : EDIALUX France
Adresse : ZA MACON EST, 01750 REPLONGES France
Tel : 03 85 31 89 10
Fax : 03 85 31 89 11
Email : info@edialux.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Institut National de Recherche sur la Sécurité		+33 1 45 42 59 59	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] : non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) : aucun
Mention d'avertissement (CLP) :
Composants dangereux : citronella(106-23-0) peut causer des réactions allergiques
Mentions de danger (CLP) : EUH210 –Fiche de sécurité disponible sur demande
P102: Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

À notre connaissance, ce produit ne présente aucun risque particulier, à condition qu'il soit manipulé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
peppermint oil (mentha piperita)	(CAS No) 8006-90-4	0.53	Not classified
citronellal	(CAS No) 106-23-0(EC no) 203-376-6	0.42	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Pre premiers soins après inhalation	:	Amener la personne à l'air frais et la mettre à l'aise pour respirer.
Pre premiers soins après contact avec la peau	:	Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Pre premiers soins après contact oculaire	:	Rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 210 minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à porter, puis continuer à rincer l'œil. Consulter un médecin.
Pre premiers soins après ingestion	:	En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après ingestion : Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de l'incendie, des fumées toxiques peuvent être émises

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone
Protection en cas d'incendie	:	Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ventiler la zone de déversement.
Procédures d'urgence	:	Éloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	:	Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. N'essayez pas de prendre des mesures sans un équipement de protection approprié. Pour plus d'informations se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition/protection individuelle".
Procédures d'urgence	:	Aérer la zone

Aére

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une distribution non contrôlée dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser le liquide déversé avec des matériaux absorbants. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. À l'écart des produits parfumés.

Produits incompatibles

: Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Assurer une ventilation générale et locale adéquate la ventilation.

Protection des mains:

Non requise dans des conditions normales d'utilisation. En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.

Protection oculaire:

Non requise dans des conditions normales d'utilisation. En cas de contact avec les yeux lors de l'utilisation, porter des lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps:

Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires:

Non requise dans des conditions normales d'utilisation. Lorsque l'exposition par inhalation peut se produire l'utilisation, l'équipement de protection respiratoire est recommandé

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Gel
Apparence : Gel brun clair
Couleur : Brun clair
Odeur : Citron
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Sans objet
Point d'éclair	: 240°C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Insoluble dans l'eau
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: pas de propriétés oxydantes.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'utilisation, transport et stockage

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, il ne devrait pas y avoir de produits de décomposition dangereux..

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Bird Free	
LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
LD50 dermal rat	> 2000 mg/kg
citronellal (106-23-0)	
LD50 oral rat	2420 mg/kg National Technical Information Service. Vol. OTS0557726,
LD50 dermal rabbit	> 2500 mg/kg Food and Cosmetics Toxicology. Vol. 13, Pg. 755, 1975.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé

Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ou comme ayant des effets néfastes à long terme sur l'environnement.

Bird Free	
LC50 fish 1	> 100 mg/l (Cyprinus carpio)

12.2. Persistance et dégradabilité

Bird Free	
Persistence and degradability	Biodégradabilité dans l'eau : pas de donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bird Free	
Bioaccumulative potential	Bioaccumulation: pas de donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation locale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Non applicable	Non applicable	Non applicable

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Les substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux conformément à la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères de l'une des classes ou catégories de danger suivantes figurant à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008	Citronellal
3.c. Substances ou mélanges répondant aux critères de l'une des classes ou catégories de danger suivantes, définies à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 : Classe de danger 4.1	citronellal

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

15.1.2. Directives nationales

Homologation FR: N°AMM: FR-2021-0005*

Hologation UK : UK-2018-1127

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Révision - Voir : *.

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2	Hazardous to the aquatic environment — Chronic Hazard, Category 2
Eye Irrit. 2	Serious eye damage/eye irritation, Category 2
Skin Irrit. 2	Skin corrosion/irritation, Category 2
Skin Sens. 1	Sensitisation — Skin, Category 1
H315	Causes skin irritation
H317	May cause an allergic skin reaction
H319	Causes serious eye irritation
H411	Toxic to aquatic life with long lasting effects
EUH208	Contains citronellal. May produce an allergic reaction
EUH210	Safety data sheet available on request

Méthode utilisée : propriétés des substances actives et méthodes de calcul

En cas de mise à jour, les paragraphes modifiés sont signalés par le signe : *

FDS UE (Annexe II REACH)

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables